

Législation alimentaire, Autorité européenne de sécurité des aliments, et sécurité des denrées alimentaires

2000/0286(COD) - 10/01/2002 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

Le Parlement européen et le Conseil ont travaillé activement avec la Commission pour trouver des solutions de compromis aux problèmes repérés dans la position commune. En conséquence, la Commission est en mesure d'accepter tous les amendements à la position commune du Parlement européen.